

# Outils de Paris Initiative Entreprise (PIE)

## Fonds de confiance

D'un montant maximum de 20 k€ ce fonds servirait à financer à hauteur de 50% le salaire à plein temps d'un porteur de projet pendant la phase d'étude. La condition sine qua non est de trouver les autres 50% via une autre structure.

## Prêt solidaire

Prêt à taux fixe (2% / an), sans garantie demandée, de 5 à 60 k€ avec différé de versement d'intérêts d'1 an minimum. Dans le cadre de ce prêt, PIE demande que la structure financée dispose d'autres sources de financement.

## Garantie bancaire

La garantie bancaire propose à une banque prêteuse de mettre une somme de côté afin de sécuriser le remboursement du prêt en cas de défaut de l'emprunteur.

PIE propose de garantir jusqu'à 65% du prêt, quel que soit le montant, pour un prêt d'une durée de 5 ans maximum.

## Prêt participatif

Il s'agit d'un prêt qui s'assimile à des fonds propres. Le montant va de 5 k€ à 1,5 M€, pour une durée de 5 ans max (7 ans dans certains cas). Le taux d'intérêt est de 2% / an avec un différé de versement de 2 ans. Dans le cadre de cet prêt, PIE demande que la structure financée dispose d'autres sources de financement.

## Contrat d'apport associatif

Il s'agit d'un apport en fonds propres pour les structures associatives d'un montant de 5 à 30 k€ et d'une durée de 2 à 5 ans. Dans le cadre de cet apport, PIE demande que la structure financée dispose d'autres sources de financement.

## Autres services

PIE peut proposer de jouer les intermédiaires entre un établissement bancaire et une structure en recherche de financement.

Ils proposent également une mise en réseau, notamment avec des mécènes.

Ils proposent enfin un dispositif local d'accompagnement, pour aider par exemple à définir le modèle économique.